

## Diplômes

# Valoriser la formation professionnelle sans académisation des titres

Dans la formation professionnelle supérieure, faut-il délivrer des titres comme «Professional Bachelor»? Pour l'Union patronale suisse (UPS), le Conseil des Etats serait bien inspiré, lors de la session de décembre, de rejeter une motion allant dans ce sens. En revanche, l'UPS juge tout à fait judicieux de procéder à un état des lieux des diplômes suisses de formation professionnelle et de leur perception au plan international.

En juin, le Conseil national a adopté à une courte majorité la motion du Conseiller national socialiste Matthias Aebischer sur l'équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure. Laquelle exige que les diplômes délivrés pour la formation professionnelle supérieure soient similaires à ceux de la formation académique. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture des Etats (CSEC-E) a cependant rejeté cette motion en octobre par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

En contrepartie, la CSEC-E a exigé par voie de postulat un état des lieux des titres de la formation professionnelle supérieure et de leur positionnement sur le marché du travail national et international. Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter un rapport montrant de quelle façon les diplômes suisses de la formation professionnelle pourraient être revalorisés afin d'être mieux reconnus au niveau international.

## L'UPS et d'autres associations disent clairement non

L'Union patronale suisse a expressément salué la décision de la CSEC-E et recommande au Conseil des Etats de suivre sa commission.

Vingt associations d'employeurs, de travailleurs et pour la formation professionnelle recommandent conjointement de refuser la motion proposée – pour les raisons que voici:

- Les titulaires d'un «Professional Bachelor/Master» seraient perçus comme des «Bachelor/Master de deuxième classe» en comparaison avec les titres

académiques des hautes écoles spécialisées. Un titre «original» est toujours mieux accepté qu'une «copie». La conséquence serait une dévalorisation des diplômes de la formation professionnelle supérieure.

- A l'étranger, le titre «Professional Bachelor/Master» n'est pas courant. De ce fait, la valeur et l'acceptation à l'échelle internationale d'un tel titre diminuerait.
- Avec l'introduction de la terminologie académique dans la formation professionnelle supérieure, la distinction entre la logique de formation académique et professionnelle serait confuse. Cette dilution amènerait en outre le risque que des discussions autour du positionnement futur dans la formation professionnelle supérieure s'orientent toujours plus vers le monde académique, au lieu de se concentrer sur sa véritable force: l'orientation vers le marché du travail.

## Renforcement nécessaire – chemins alternatifs à prendre

La formation professionnelle supérieure représente un pilier central de la formation professionnelle. Elle fournit les forces de travail spécialisées et de conduite dont le monde du travail a besoin. La qualité et le positionnement actuel des titres contractuels ne sont pas suffisamment considérés. Il existe une nécessité d'agir afin d'améliorer l'image de la formation professionnelle et de bien ancrer ses diplômes à l'échelle internationale.

En date du 27 août 2014, le Conseil fédéral a défini un paquet de mesures



Photo: m. s.d.

*La force de la formation professionnelle supérieure est son orientation vers le marché du travail.*

dont le but est de renforcer la formation professionnelle supérieure au niveau du financement et du positionnement. Il a entre autres appliqué l'ordonnance sur le «Cadre national de certifications (CNC) pour la formation professionnelle»: les diplômées et diplômés de la formation professionnelle supérieure recevront désormais en plus de leur diplôme un supplément descriptif en anglais indiquant le niveau de chaque diplôme en comparaison avec le cadre de certifications européen ainsi que les compétences acquises.

De telles mesures vont dans la bonne direction. De plus, une discussion sérieuse autour des titres alternatifs et de leurs traductions doit être menée. Les titres de la formation professionnelle supérieure doivent néanmoins clairement se différencier des titres de formation supérieure du système de Bologne. ■ (UPS)